



Un très gros rappel de charges

Par **christine melsens**, le **21/06/2010** à **16:16**

Bonjour,

Je suis propriétaire de 2 appartements ds une petite copropriété de 16 logements. La sarl gestionnaire de l'immeuble qui le gère seulement depuis 2008, n'avait jamais organisé de réunion de copropriété jusqu'en avril 2010.

Je viens de recevoir un rappel de charges de 15036,14€ pour une période du 1er Aout 2007 à maintenant.

Je ne pourrai jamais récupérer de tels montant de charges auprès de mes locataires qui sont des gens modestes.

Que faire? le gestionnaire est il dans son droit? avons nous un recours?

Cordialement.